

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2018-2022

Introduction

Le travail sur le projet d'établissement a eu lieu pendant plusieurs mois dans le cadre du Conseil pédagogique, en plusieurs étapes :

- La présentation a été faite en Assemblée Générale en décembre 2017.
- Travail en commission, notamment lors d'une journée banalisée. Les commissions comportaient des enseignants, personnels administratifs, assistants d'éducation, agents, les élèves et parents étaient invités.
- Chaque commission a travaillé avec une méthodologie commune : état des lieux, actions existantes à reconduire ou améliorer, actions nouvelles à mettre en place.
- Restitution et échanges lors d'une seconde Assemblée Générale.

L'équipe de direction a ensuite synthétisé les comptes rendus afin de rendre ces travaux plus lisibles, avec une cohérence formelle.

Ce livret par thématique résume donc les orientations qui seront le fil conducteur du fonctionnement de l'établissement pour les années à venir.

La présentation et le vote ont lieu au Conseil d'administration du 03 juillet 2018.



Volet n°1 : Assurer la réussite de chaque élève Priorité n°1A : Accompagner et aider

Domaine concerné et objectifs principaux :

L'objectif principal de l'établissement est la réussite des élèves : réussite aux examens, avec l'acquisition de compétences et de méthodes, des savoir-faire et savoir-être, mais aussi construction d'un projet personnel et professionnel. Le moteur premier de cette réussite est la volonté et le travail des élèves eux-mêmes, et l'essentiel se passe dans le travail en classe, en atelier et en PFMP. Néanmoins et à cet effet, certains outils et dispositifs concourent à ce travail quotidien des élèves et des enseignants, afin de développer l'implication des élèves dans leur travail personnel, et développer la confiance en soi /et l'estime de soi.

Actions existantes, à reconduire, et leurs pistes d'amélioration éventuelles

Répondre aux besoins particuliers des élèves : les dispositifs ULIS, UPE2A, les PAP et la présence des AESH.

Ils sont efficaces si les élèves sont demandeurs, permettent les échanges entre familles et établissement. Ils nécessitent une communication entre les responsables des dispositifs et les enseignants. Ces besoins particuliers sont pris en compte par tous les membres de la communauté éducative.

L'Accompagnement personnalisé et l'aide

Fonctionnement en projets est positif. Le dispositif s'attache aux besoins des élèves et évoluera en fonction des changements de la voie professionnelle. Il est fait en sorte que les élèves s'approprient et profitent de ces aides. Un créneau d'une heure d'étude obligatoire par classe peut être inscrit à l'emploi du temps de la semaine.

Les outils de travail et de communication

L'application Pronote est l'outil principal de communication entre les membres de la communauté. Pour être efficace il nécessite le renseignement régulier des cahiers de texte, il permet aussi d'autres possibilités (documents ressources, QCM...). Sa consultation et l'utilisation par les familles doivent être développées. Les discussions d'équipes pédagogiques dans Pronote (création du groupe par PP) doivent permettre d'améliorer la communication entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Actions à mettre en place

Groupe de suivi/GPDS :

Un groupe de suivi fonctionne dans l'établissement, il se réunit de manière hebdomadaire. Il repère des élèves en difficultés et fait le lien avec l'équipe pédagogique par le biais du professeur principal.

Lien avec les familles :

Les familles sont informées des outils de communication lors de la réunion de rentrée. Ils permettent aussi de signaler les besoins et aménagements particuliers qui leur sont présentés au moment de l'inscription de leur enfant. L'utilisation des mails et des SMS est privilégiée. Une rencontre annuelle parents/professeurs est mise en place ou à défaut un rendez-vous sera proposé.

Les conseils de classe :

Ils ont lieu sur un rythme semestriel, un bilan est fait en mi-semestre par l'équipe pédagogique. Ce bilan a lieu plus tôt pour les classes entrantes. La présence des élèves de certaines classes est à l'étude.

Accueil des élèves :

Les nouveaux élèves sont accueillis de façon individualisée afin de réaliser un positionnement. Une mise au point est faite par classe pour chaque élève par le PP, le CPE et la direction, quelque temps après la rentrée pour réaliser un bilan assez complet et ainsi pointer rapidement les difficultés scolaires et familiales.

Accompagnement et aide

La prise en charge des élèves se fait par les équipes, du tutorat est possible entre pairs (de même niveau ou de niveau supérieur) ou avec un adulte de l'établissement. Des devoirs communs peuvent être organisés par niveau..



Volet n°1 : Assurer la réussite de chaque élève Priorité n°1B: Ouverture Internationale

Domaine concerné et objectifs principaux :

L'objectif est d'ouvrir les jeunes à d'autres cultures. L'ouverture internationale fait partie des points forts de l'établissement, cela comprend des partenariats, des projets pédagogiques et culturels. Cette ouverture se concrétise dans les enseignements, et à travers les stages à l'étranger, les voyages linguistiques et culturels, les sections européennes.

Actions existantes, à reconduire, et leurs pistes d'amélioration éventuelles

- **Des stages** (PFMP) à l'étranger sont proposés aux élèves.
- Des **voyages linguistiques**, culturels et sportifs (pour la Section sportive) sont régulièrement organisés.
- Des cours de **DNL** (Discipline non linguistique) ou de la coanimation sont mis en place dans les deux sections européennes.
- Intervention **d'un assistant** de langue dans les cours d'anglais, la présence d'un assistant d'allemand est souhaitée.
- Des repas et « Afternoon Tea » en anglais sont organisés par la section européenne anglais.
- Un partenariat avec un établissement scolaire et la « Chambre des métiers » de Brême en Allemagne est en cours de concrétisation.

Actions à mettre en place

- Pour les élèves retenus pour effectuer les **stages à l'étranger**, une préparation de ce séjour est organisée par l'équipe pédagogique.
- Des rencontres entre les anciens et les nouveaux bénéficiaires de stages à l'étranger sont envisagées.
- Développer les relations avec les parents pour expliquer le déroulement et les attentes.



Volet n°1 : Assurer la réussite de chaque élève

Priorité n°1C : Développer les liens entre enseignements généraux et professionnels

Domaine concerné et objectifs principaux :

Afin d'assurer la cohérence et de donner du sens à la scolarité de chaque élève, il est important de s'assurer de la communication entre l'enseignement général et professionnel pour **assurer la réussite de chaque élève.**

Actions existantes, à reconduire et pistes d'amélioration éventuelles :

Les stages (PFMP) donnent lieu à un suivi individuel des élèves avec par exemple l'application W-Stages par les équipes qui y ont toutes accès.

Les **CCF** sont planifiés et un tableau commun de passages des CCF de toutes les matières est établi : il est visible par tous. Il doit comporter des informations précises (horaires, élèves concernés et les contraintes propres à chaque épreuve...)

Des partenariats avec diverses entreprises et/ou structures (Hôpital, Syndicat mixte du Mont d'Or, IME et UNAP par exemple) sont établis et peuvent être développés par tous les acteurs de l'établissement. Ils donnent lieu à une communication en interne et vers l'extérieur.

Actions à mettre en place :

Un référent « projets » anime un groupe de travail pour faire émerger les projets et assurer le lien entre les équipes. Il gère la communication en interne et vers l'extérieur. Cette mission est valorisée par le moyen des IMP.

Pour développer le lien entre les contenus d'enseignements généraux et professionnels (complémentarité, approfondissement...), le co-enseignement est à favoriser.



Volet n°2 : Vie scolaire et climat scolaire

Priorité n°2A : Justice scolaire

Domaine concerné et objectifs principaux :

La justice scolaire est l'ensemble des situations au travers desquelles les membres de la communauté scolaire vont vivre ou faire vivre un sentiment de justice ou d'injustice à partir de leurs actes, leurs propos, leurs décisions. La justice scolaire est un des éléments essentiels du climat scolaire qui favorise la réussite scolaire et éducative ainsi que le bien-être de tous les membres de la communauté éducative.

Les objectifs principaux retenus : Harmoniser les pratiques, dégager des points essentiels du règlement intérieur à trois niveaux (dans la classe, dans les couloirs, dans le self), développer les liens profs/profs principaux, profs/vie scolaire, établissement/institutions sociales et judiciaires, en vue d'aboutir à une réelle co-éducation.

Actions existantes, à reconduire, et leurs pistes d'amélioration éventuelles

Les protocoles établis dans le Règlement intérieur de l'établissement doivent être appliqués, et précisent les procédures à suivre.

Actions à mettre en place

Suite à une exclusion de cours ou à une fiche incident (sauf manquements mineurs et non répétés au Règlement Intérieur), en concertation avec le professeur concerné, une rencontre entre celui-ci, l'élève et un C.P.E. peut être envisagée afin d'éviter un sentiment d'injustice réciproque et de prévenir les violences.

Les punitions et sanctions sont expliquées aux élèves pour respecter le caractère individuel de la punition et de la sanction.

Les fonctionnalités **de Pronote** doivent être développées afin que chaque situation soit traitée de de manière identique et la plus rapide possible.

La conduite à tenir et à faire respecter par l'ensemble de la communauté éducative peut être formulée de la manière suivante :

Dans les lieux de travail (salle de classe, ateliers, CDI, ...) un affichage : « je suis à l'heure » « je fais mon travail et j'apporte mon matériel » « je respecte le professeur, mes camarades, le matériel et les locaux » « j'adopte une attitude et un langage correct »

Dans les lieux de vie et de passage « je respecte le travail des agents : la propreté, le matériel » « j'utilise les couloirs et les escaliers uniquement pour me déplacer » « je circule dans le calme » « je me montre poli et j'utilise un langage correct »

Dans le restaurant scolaire « je suis poli » « je prends les quantités adaptées à mon appétit » « je respecte le travail des agents et les lieux » « je mange dans le calme » « je débarrasse correctement ma table et mon plateau »



Volet n°2 : Vie scolaire et climat scolaire Priorité n°2B : Qualité de vie

Domaine concerné et objectifs principaux :

La qualité de vie à l'école, c'est l'attention portée à la qualité des temps, des espaces, à la convivialité scolaire et au bien-être. L'attention portée à la qualité de vie à l'école est un facteur influant sur le climat scolaire. Ce facteur du climat prend en compte l'organisation du temps scolaire, l'organisation des espaces, l'organisation de la restauration, de l'internat, l'offre d'activités culturelles et sportives...

Il comporte 3 objectifs principaux :

- Permettre d'améliorer le bien-être des élèves.
- Développer le sentiment d'appartenance
- Favoriser la réussite de tous les élèves et contribuer au développement de leur motivation scolaire.

Actions existantes, à reconduire et leurs pistes d'amélioration éventuelles :

Foyer des élèves : Son fonctionnement est basé sur une ouverture avec des responsables élèves, cela faisant partie de leur formation à l'autonomie et la responsabilité. Projet en cours de réalisation d'une cafétéria pour en faire un espace convivial et accueillant. Un accompagnement et une formation des responsables du foyer sont menés.

2. Internat : un projet d'internat est élaboré avec les élus CVL. Il vise à améliorer les conditions de vie et de travail (accès à la wifi par exemple). Des études obligatoires sont mises en place le soir, les élèves y sont encadrés par les AED dans leur travail personnel. Dans ce cadre le lien avec les équipes pédagogiques est à développer. La mise en place du tutorat (voir volet 1) entre élèves est possible, ainsi que l'aide de volontaires en Service civique notamment.

3. Faire vivre les instances lycéennes en les impliquant davantage dans la vie de l'établissement : projet d'établissement, organisation des journées d'intégration par les élus du cvl...

Actions à mettre en place :

Une réflexion est à conduire pour améliorer l'entrée du lycée (parvis, accueil, espace vert...)

Organisation du temps scolaire : dans la mesure du possible un temps pourrait être aménagé de façon hebdomadaire pour mettre en place des activités diverses (clubs, sports...) ou de l'aide aux devoirs sur le temps du midi deux.

La lutte contre le décrochage et réflexion autour de la persévérance (ancrochage) :

Utiliser davantage la fiche GPDS pour un améliorer le suivi des élèves en difficulté.

Proposer des stages à l'interne de plus longue durée (sur une semaine et établir des conventions avec des partenaires externes) pour accompagner et aider les élèves dans leur projet personnel.



Volet n°2 : Vie scolaire et climat scolaire Priorité n°2C : Violence scolaire

Domaine concerné et objectifs principaux :

L'ensemble de la communauté scolaire a un rôle à jouer dans la prévention des violences scolaires. La violence scolaire peut-être de différents types : d'élèves à élèves, d'élèves à adultes ou d'adultes à élèves et institutionnelle immanente aux structures du système scolaire. La violence scolaire a pour conséquence l'absentéisme, le décrochage passif, un sentiment d'insécurité et de peur, la dégradation des locaux, nuit à la réussite scolaire et au sentiment d'appartenance à l'établissement. Il s'agit à travers les différentes actions à mettre en place de permettre aux élèves de travailler dans un climat serein, dans le respect de chacun afin de réussir ses études.

Les objectifs principaux retenus : Repérer et signaler les situations, associer et former les élèves au repérage des élèves en difficulté, développer l'empathie des élèves, mettre en place des actions pour fédérer les élèves.

Actions existantes, à reconduire, et leurs pistes d'amélioration éventuelles

Susciter le sentiment d'empathie chez les élèves avec la poursuite des journées d'intégration

Chacun doit être vigilant à faire respecter les règles de comportement dans les espaces de circulation

Les médiations et la prévention de la violence sont réalisées avec les personnes en interne et les partenaires extérieurs

Reprendre les règles élémentaires du vivre-ensemble avec la classe en cas de dysfonctionnement. (voir Volet 2A)

Actions à mettre en place

Des activités culturelles ou sportives favorisant la fédération et l'appartenance sont organisées régulièrement.

La possibilité de mettre en place les « élèves sentinelles » est étudiée (en lien avec le référent académique). Ceux-ci sont chargés de repérer des élèves isolés ou harcelés, de communiquer avec les adultes de l'établissement et de mettre en place un projet de sensibilisation.

Une journée de l'élégance et du beau langage permet de valoriser les élèves et de les inciter à des comportements positifs.

Une mise en place de casiers sous l'avant couvert au niveau du self est à l'étude.



Volet n°3 : Donner aux élèves les moyens de construire leurs parcours éducatifs Priorité n°3A : Parcours citoyen

Domaine concerné et objectifs principaux :

Parcours qui doit favoriser l'engagement citoyen des élèves en facilitant et en développant leur participation et leurs initiatives dans la vie sociale de l'établissement. Il s'inscrit dans la culture scolaire que l'on doit à tous les élèves et participe à l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

Actions existantes, à reconduire, et leurs pistes d'amélioration éventuelles

- Une formation **des délégués** est organisée, éventuellement de façon délocalisée : apprentissage de la vie démocratique, de la responsabilité, de la représentation
- La **semaine de la démocratie** a lieu tous les ans pour sensibiliser et informer les élèves à l'engagement et à la participation démocratique
- Mise en place de la **semaine d'accueil**, d'intégration et de préparation aux PFMP : dans ce cadre sont organisées des Journées d'intégration externalisées en Septembre avec des activités culturelles, citoyennes et sportives, et une préparation aux stages en entreprise avec des intervenants durant le premier semestre. Dans la mesure du possible des élèves tuteurs de première et terminale sont associés à cette organisation.
- La formation aux **valeurs de la République** se réalise par les séquences d'EMC, avec des partenaires extérieurs tels que la Réserve citoyenne, ou d'autres projets et actions menés au cours de l'année notamment par la Vie scolaire.
- L'établissement favorise l'implication des élèves dans la préparation des projets pédagogiques
- Le CESC programme et organise différentes actions pour sensibiliser, informer.
- L'association « Louverture vers Haïti » hébergée dans l'établissement anime un club, organise diverses actions pour impliquer les élèves et éduquer à la solidarité internationale.

Actions à mettre en place

- Actions autour du développement durable : un projet dans ce domaine est à développer et consolider, animé par un groupe de travail animé par une personne de l'établissement.
- La Maison Des Lycéens permet l'apprentissage de l'autonomie, l'engagement et la responsabilité, elle peut être aussi un support et soutien aux projets.
- Afin de favoriser l'appartenance, l'esprit d'équipe, la solidarité, diverses actions sont organisées qui permettent aussi de valoriser les compétences des élèves.



Volet n°3 : Donner aux élèves les moyens de construire leurs parcours éducatifs
Priorité n°3B : Parcours de santé

Domaine concerné et objectifs principaux :

Le parcours éducatif de santé structure la présentation et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois **la protection** de la **santé** des élèves, les activités éducatives liées à la **prévention** des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires.

L'Éducation à la santé doit permettre d'acquérir des compétences, de réaliser une prévention des conduites addictives, et une protection pour un climat scolaire, une restauration et un environnement favorables. L'objectif visé est de permettre aux élèves d'être disponibles pour les apprentissages en prenant en compte tous les aspects de la santé.

Actions existantes, à reconduire, et leurs pistes d'amélioration éventuelles

Une présentation des services sociaux et de l'infirmière est réalisée auprès des familles et des élèves lors de la rentrée scolaire.

L'essentiel des actions de sensibilisation et prévention sont menées auprès des classes des élèves entrants (Seconde, 3^e, et 1^{re} année de CAP)

Des actions de sensibilisation ou traitements de situations de harcèlement sont menées selon les nécessités auprès des classes mais aussi à l'internat.

L'usage des médias et du numérique ayant un impact à la fois sur la santé et sur la scolarité, une sensibilisation est nécessaire.

Avec le partenaire ANPAA des actions de prévention contre le tabagisme sont menées chaque année.

L'éducation à l'égalité Filles - Garçons donne lieu à des actions avec un partenaire (CIDFF).

Actions à mettre en place

L'objectif est de créer une dynamique de santé, en travaillant de manière transversale avec les différents champs disciplinaires

Un programme de lutte contre les conduites addictives et l'éducation à la sexualité doit être réactivé.

Une sensibilisation sur l'impact de la santé sur les apprentissages auprès des enseignants pourrait être mise en place.

Les liens entre les équipes pédagogiques, éducatives, administratives et médico-sociales sont à développer.



Volet n°3 : Donner aux élèves les moyens de construire leurs parcours éducatifs Priorité n°3D : parcours Avenir

Domaine concerné et objectifs principaux :

Le « parcours avenir » s'adresse à tous les élèves de la classe de sixième à la classe de terminale. Il se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignement diversifiés. Il s'inscrit dans le cadre du socle commun, de connaissances, de compétences et de culture en lien avec les programmes du collège et du lycée. L'ancrage dans les enseignements doit permettre à l'élève d'acquérir les compétences et connaissances suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation éclairés.

Ce parcours Avenir doit permettre de :

- Comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;
- Développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- Elaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

Actions existantes, à reconduire, et leurs pistes d'amélioration éventuelles

- Les métiers et professions et le secteur économique : les métiers font l'objet d'une présentation aux élèves, en prenant en compte les possibilités des évolutions de carrières
- Des partenariats avec des entreprises, structures, professionnels, intervenants, bénévoles impliqués dans des associations existent, sont à confirmer et développer. Ils constituent un réseau de partenaires qui contribue à la formation des élèves.
- Les élèves sont préparés au monde professionnel notamment par le moyen de simulation d'entretiens avec des professionnels par exemple l'association Aprojé, pour le niveau seconde et certains élèves de terminale.
- Le parcours de la section sportive est à reconduire. L'expérimentation de faire deux bacs en quatre ans est à développer.
- Des entretiens de positionnement sont effectués en début d'année pour les élèves entrants. Un deuxième positionnement est effectué par l'équipe pédagogique sous le pilotage du professeur principal en milieu d'année scolaire.

Actions à mettre en place

- Aider à construire des projets d'orientation réalistes, afin d'éviter que les élèves soient trop vite « enfermés » dans une formation, en envisager des ouvertures vers d'autres types de formation si nécessaire.
- Développer la réflexion sur le parcours post-bac dès la classe de 1^{ère}, et post-CAP dès le début de la deuxième année.
- Informer sur les possibilités offertes par les réseaux socio-professionnels tels que « LinkedIn ».
- Un réseau d'anciens élèves est à constituer, avec la participation du CVL. Ces anciens élèves sont invités à intervenir dans les classes.
- La mixité est expérimentée dans l'établissement (scolaires et apprentis en Terminale) ; une évaluation sera réalisée.